

ELAN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Accueils de Loisirs

CHAMBORÊT ET SAINT JOUVENT



ALSH LES ENFANTS DE LA GLAYEULE



DIRECTEUR DE L'ALSH :

M. PERE John-Henry
N° : 06.42.67.24.76

DIRECTRICE ADJOINTE DE L'ALSH :

Mme PAQUET Marine
N° : 07.86.76.89.05

ADRESSE :

Accueil de loisirs 8 rue de Meuquet 87140
Chamborêt
Téléphone : 05 55 53 68 79

L'ACCUEIL DE LOISIRS

- Présentation des mercredis ALSH1 à Chamborêt et ALSH2 à Saint-Jouvent
- Présentation des petites et grandes vacances
- Présentation des séjours été
- Tarifs à partir du 08 juillet 2024

ALSH1 CHAMBORÊT - LES MERCREDIS :

INSCRIPTIONS

GROUPES D'ÂGE

ALIMENTATION

Habilité par La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale L'ALSH « Les Enfants de la Glayeule » ou « ALSH 1 », accueille les enfants de 3 à 14 ans, les mercredis de 7h15 à 19h00.

Il existe trois groupes au sein de l'ALSH :

- Les 3-4 ans (petite et moyenne section)
- Les 5-7 ans (grande section, CP et CE1)
- Les plus de 8 ans (CE2, CM1 et CM2)

Les parents peuvent inscrire l'enfant à la journée complète ou à la demi-journée.

Les repas du midi sont préparés par l'équipe de cuisine, et sont pris au restaurant scolaire de l'école de Chamborêt à 11h45. Un petit déjeuner est prévu de 7h15 à 8h30, un goûter est également fourni par la structure.

INSCRIPTIONS / ANNULATIONS :

Les inscriptions sont obligatoires. Tout dossier non complet ne sera pas accepté.

L'organisateur a un nombre limité de places. Lorsque ce chiffre est atteint, l'inscription de votre enfant sera à l'étude, placée en liste d'attente. Pour bénéficier d'une place il vous faudra remplir un des critères suivants :

- Habiter sur les communes de Breuilaufa, Chamborêt, Le Buis, Nantiat, Saint Jouvent, Thouron et Vaulry. (Les enfants d'autres communes d'ELAN peuvent être inscrits si leur commune de résidence accepte par écrit de participer au reste à charge du service, au prorata du nombre d'enfants accueillis au sein de la structure.)
- Maintien des fratries.

Annulation : les mercredis : au plus tard 48 heures à l'avance.

En cas de maladie, prévenir le jour J avant 9h00 et fournir obligatoirement un certificat médical. Toute absence non notifiée selon ces procédures ou sans justificatif sera facturée.

ALSH2 SAINT-JOUMENT - LES MERCREDIS :

INSCRIPTIONS

GROUPES D'ÂGE

ALIMENTATION

Habilité par La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale L'ALSH « Les Enfants de la Glayeule » ou « ALSH2 », accueille les enfants de 3 à 14 ans, les mercredis de 11h45 à 19h00.

Il existe trois groupes au sein de l'ALSH :

- Les 3-4 ans (petite et moyenne section)
- Les 5-7 ans (grande section, CP et CE1)
- Les plus de 8 ans (CE2, CM1 et CM2)

Les parents peuvent inscrire l'enfant à la journée complète ou à la demi-journée.

Les repas du midi sont préparés par l'équipe de cuisine de la mairie de Saint-Jouvent et sont pris au restaurant scolaire à 12h15. Un goûter est également fourni par la structure.

INSCRIPTIONS / ANNULATIONS :

Les inscriptions sont obligatoires. Tout dossier non complet ne sera pas accepté.

L'organisateur a un nombre limité de places. Lorsque ce chiffre est atteint, l'inscription de votre enfant sera à l'étude, placée en liste d'attente. Pour bénéficier d'une place il vous faudra remplir un des critères suivants :

- Habiter sur les communes de Breuilaufa, Chamborêt, Le Buis, Nantiat, Saint Jouvent, Thouron et Vaulry. (Nieul uniquement jusqu'au 1er septembre 2024). Les enfants d'autres communes d'ELAN peuvent être inscrits si leur commune de résidence accepte par écrit de participer au reste à charge du service, au prorata du nombre d'enfants accueillis au sein de la structure.
- Maintien des fratries.

ANNULATION

Les mercredis : au plus tard 48 heures à l'avance.

En cas de maladie, prévenir le jour J avant 9h00 et fournir obligatoirement un certificat médical. Toute absence non notifiée selon ces procédures ou sans justificatif sera facturée.



PETITES ET GRANDES VACANCES À CHAMBORÊT

LES INSTALLATIONS

Il existe quatre groupes au sein de l'ALSH :

- Les 3 - 4 ans (à l'ALSH de Chamborêt)
- Les 5 - 6 ans (à l'ALSH de Chamborêt)
- Les 7 ans (à l'ALSH de Chamborêt)
- Les + de 8 ans (à l'école de Chamborêt)

Les parents peuvent inscrire l'enfant à la journée complète (pas de demi-journée l'été).

ANNULATION

Les vacances : au plus tard 48 heures à l'avance. En cas de maladie, prévenir le jour J avant 9h00 et fournir obligatoirement un certificat médical.

Toute absence non notifiée selon ces procédures ou sans justificatif sera facturée.

LES INSCRIPTIONS SONT OBLIGATOIRES

Tout dossier non complet ne sera pas accepté. En juillet, les inscriptions se font à la semaine.

NOUVEAUX CRITÈRES À PARTIR DU 8 JUILLET 2024

- Habiter sur les communes de Breuilaufa, Chamborêt, Le Buis, Nantiat, Saint Jouvent, Thouron et Vaulry. (Nieul uniquement jusqu'au 1er septembre 2024). Les enfants d'autres communes d'ELAN peuvent être inscrits si leur commune de résidence accepte par écrit de participer au reste à charge du service, au prorata du nombre d'enfants accueillis au sein de la structure.
- Maintien des fratries.
- Fréquence d'inscription de l'enfant les mercredis sur l'ALSH 1 et l'ALSH 2.
- Demande d'inscription à la semaine.

TO DO LIST

- Le planning d'activité sera affiché à l'extérieur
- Prévoir un sac à dos avec une casquette, gourde et crème solaire.
- Tous les mardis, les enfants font une sortie à l'extérieur, le pique-nique est fourni par le centre.
- Tout est en ligne sur <https://alshchamboret.jimdofree.com/>

LES SÉJOURS D'ÉTÉ

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités et ses principes. Favoriser la socialisation des enfants par la valorisation de situations de partage entre les enfants et les adultes.

Favoriser l'épanouissement des enfants par les loisirs. Favoriser l'autonomie et l'ouverture d'esprit des enfants.

Favoriser l'équilibre de vie des enfants à travers des rythmes de vie correspondants aux besoins de chacun. Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.

Notre objectif est de combiner à la pratique d'activités sportives ou culturelles, un journal de bord écrit par les jeunes pendant le séjour. Le deuxième objectif est de lier les jeunes, les animateurs et les familles.

L'ensemble de l'équipe d'animation avec l'aide du Directeur, s'efforcera de mener une réflexion et mettre en place les activités nécessaires afin de répondre aux objectifs du projet pédagogique 2024.

NOUVEAUX CRITÈRES À PARTIR DU 8 JUILLET 2024
Habiter sur le territoire d'ELAN (24 communes).

LES SÉJOURS D'ÉTÉ 2024 POUR LES 6 - 12 ANS

UN SÉJOUR EN TENTE À SAINT-PARDOUX

DATES : Du 08 au 13 juillet

LIEU : Saint-Pardoux

PROGRAMME : Séjour en toile de tente, baignade, Olympiade sur la plage, veillées et grands jeux

TARIFS : 180 €

NOMBRE MAXIMUM : 24 jeunes

UN SÉJOUR EN YOURTE AU DOMAINE DE GAUCHOUX

DATES : Du 15 au 20 juillet

LIEU : Gauchoux (87)

PROGRAMME : Hébergement en yourte. Équitation, tir à l'arc à pied et à cheval, vie à la campagne.

TARIFS : 250 €

NOMBRE MAXIMUM : 22 jeunes

UN SÉJOUR EN CAMPING À CHATEAUPONSAC

DATES : Du 22 au 27 juillet

LIEU : Chateauponsac

PROGRAMME : Séjour en camping. Baignade en piscine, géocaching, découverte des jeux olympiques

TARIFS : 200 €

NOMBRE MAXIMUM : 24 jeunes

LES SÉJOURS D'ÉTÉ 2024 ADOS (DE LA 6^{ÈME} À LA 2^{NDE})

UN SÉJOUR EN YOURTE AU DOMAINE DE GAUCHOUX

DATES : Du 08 au 13 juillet

LIEU : Domaine de Gauchoux à Peyrat-de-Bellac (87)

PROGRAMME : Hébergement en yourte. Équitation, tir à l'arc à pied et à cheval, vie à la campagne.

TARIFS : 250 €

NOMBRE MAXIMUM : 22 jeunes

UN SÉJOUR SPORTIF À SAINT-PARDOUX

DATES : Du 15 au 20 juillet

LIEU : Saint-Pardoux

PROGRAMME : Piscine, olympiade, canoë/kayak, veillées...

TARIFS : 200 €

NOMBRE MAXIMUM : 24 jeunes

UN SÉJOUR «JEUX PARIS 2024» À BESSINES

DATES : Du 22 au 27 juillet

LIEU : Lac de Sagnat, Bessines-sur-Gartempe

PROGRAMME : Baignade / Epreuves Sportives / Jeux 2024 !

TARIFS : 220 €

NOMBRE MAXIMUM : 24 jeunes

LES PETITS PLUS

ÉQUIPE D'ANIMATION

L'équipe d'animation est composée d'animateurs placés sous l'autorité du Directeur de l'Accueil de Loisirs. A l'entrée un « Animoscope » a été mis en place avec la photo, le prénom et le groupe d'âge des animateurs référents à votre enfant. L'équipe est composée de personnes diplômées (BAFA, BAFD, CAP petite enfance...), qui sont habilitées à travailler avec des enfants et qui connaissent leurs besoins.

Il est demandé aux animateurs de constituer un planning d'activités (manuelles, jeux sportifs, collectifs, grands, jeux), tout en respectant l'âge des enfants, leurs besoins, et leurs rythmes de vie propres à chacun.

Les documents pédagogiques et éducatifs sont sur le site web en téléchargement libre : alshchamboret.jimdofree.com

HYGIÈNE / SANTÉ



Il ne sera donné aucun médicament à l'enfant sans certificat médical. L'accueil de loisirs ne pourra pas accepter d'enfant malade, fiévreux...

Si nous constatons qu'un enfant ne se sent pas bien, nous disposons d'une salle de repos dite « infirmerie » pour que l'enfant puisse se reposer. Nous sommes seulement autorisés à prendre la température de l'enfant. Si l'état de santé de l'enfant ne s'améliore pas, nous en informerons les parents, qui seront dans l'obligation de venir récupérer l'enfant.

Pour les plus petits, il est nécessaire que les parents nous fournissent une tenue de rechange en cas d'incident. Concernant les plus petits, l'inscription ne sera possible que si l'enfant est propre.

En cas de régime particulier et d'allergie alimentaire, un protocole précisant les différentes allergies de votre enfant doit être indiqué sur la fiche sanitaire d'inscription. Les parents auront l'obligation de préparer et de fournir à l'accueil de loisirs un repas pour son enfant ayant un régime particulier (végétarienne, intolérance au lait, au gluten...).

LES PETITS PLUS

L'Accueil de Loisirs est un endroit où votre enfant va bouger, s'amuser, faire des activités de tout ordre (activités manuelles, jeux extérieurs) ; il est donc important de l'habiller de façon qu'il se sente à l'aise.

Certaines activités sont salissantes, il faut donc éviter de mettre à votre enfant des vêtements auxquels vous tenez.

Les enfants doivent avoir, également, une tenue vestimentaire adaptée aux conditions climatiques (casquette, crème solaire, K-Way, ...) et en rapport avec les activités prévues. Des vêtements peuvent être oubliés dans le centre. Pour que nous puissions retrouver leur propriétaire, nous vous conseillons d'y inscrire le nom de votre enfant. Une caisse (Affaires Perdues) est déposée à l'entrée du centre de loisirs.

LES INTERDICTIONS

- Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'ALSH.
- Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, bijoux, objets de valeur.
- L'ALSH décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

TARIFS ET PAIEMENT

Les factures sont envoyées par mail à la fin de chaque mois

Les tarifs journaliers sont transmis aux familles à l'inscription des enfants. Les factures seront établies en fin de mois après une période d'activité.

Les paiements se feront à la trésorerie de Bessines-sur-Gartempe à l'adresse suivante :

Trésor Public, 4 rue Jean Moulin 87250 Bessines-sur-Gartempe

05 55 76 00 78

Possibilité de payer par PAYFIP en ligne à réception de l'avis des sommes.

